



# MASS-VOLL!

Die Bewegung für Freiheit, Souveränität und Grundrechte

Madame Conseiller Fédéral  
Elisabeth Baume-Schneider  
Département fédéral de l'intérieur DFI  
Secrétariat général SG-DFI  
Inselgasse 1  
CH-3003 Bern

Zurich, le 2 juillet 2024

Lettre ouverte à la conseillère fédérale Baume-Schneider

## Vaccin contre la grippe aviaire - La Suisse a-t-elle déjà passé une commande ?

*Chère Madame Baume-Schneider,*

On a pu lire dans les médias que 15 pays de l'Union européenne s'étaient déjà procuré à la mi-juin 2024 un total de 665 000 doses de vaccin contre la grippe aviaire (Aviary Influenza). En outre, il y aurait une option sur 40 millions de doses supplémentaires. Il s'agit du vaccin de la société CSL Seqirus.

Dans ce contexte, il convient de mentionner que le 23 février 2024 le Comité des médicaments à usage humain de l'Agence européenne des médicaments (EMA) a recommandé l'autorisation pour deux vaccins contre le sous-type A du virus de la grippe aviaire (H5N1) de la société CSL Seqirus: Celldemic et Incellipan.

Alors que le Celldemic est prévu à l'avenir dès qu'une éventuelle pandémie est attendue, l'Incellipan ne doit être autorisé que "sous condition" et seulement après déclaration officielle d'une pandémie avec l'antigène approprié, ce qui accélérera son autorisation finale et son utilisation.



Il est intéressant de noter que CSL Seqirus est l'un des plus grands fabricants de vaccins contre la grippe au monde. CSL a été fondée lorsque la société australienne mère, CSL Limited, une entreprise de biotechnologie, a repris l'activité de vaccins contre la grippe de Novartis et l'a fusionnée avec sa filiale de vaccins bioCSL. C'était en 2015 et 2016.

En 2022, Vifor Pharma a été rachetée par CSL, une autre société pharmaceutique suisse. Ceci n'est qu'une parenthèse.

Comme nous ne trouvons rien dans les sources accessibles au public sur une procédure d'autorisation en cours par Swissmedic, nos questions s'adressent à vous :

- Des procédures d'autorisation sont-elles déjà en cours auprès de Swissmedic pour les deux vaccins contre la grippe aviaire Seqirus, Celldemic et Incellipan ?
- Des contrats d'achat (Purchasing Agreements) ou un « Memorandum of Understanding » avec Seqirus ou un autre fournisseur pour l'achat de ces vaccins ont-ils été conclus ?
- Si oui, de quelles quantités (nombre de doses) s'agit-il ? Et sur quelle période ?
- Si oui, la quantité commandée doit-elle être achetée et payée même si le vaccin ne reçoit pas d'autorisation de Swissmedic ?

Par mesure de sécurité, nous posons dès aujourd'hui la question en tant que citoyens contribuables, car nous nous souvenons encore trop bien que le vaccin d'AstraZeneca a été commandé avant son autorisation en Suisse. La demande d'autorisation a ensuite été retirée, mais les doses ont tout de même dû être achetées et payées (avec l'argent de nos impôts). Et cela ne nous reconforte pas vraiment que ces doses aient ensuite apparemment été offertes à des pays en développement. En effet, nous savons aujourd'hui à quel point ce vaccin est nocif. Et il n'est pas non plus efficace.

Nous vous remercions d'avance et vous prions d'agréer nos salutations libérales,

Dr Barbara Müller

**Trésorière**

Nicolas A. Rimoldi

**Président**

Dr Markus Zollinger

**Actuaire**